

# Point de presse du Conseil d'Etat

---

1<sup>er</sup> juin 2016

La version Internet fait foi

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat  
M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat  
Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

---



# Sommaire

---

<b>Genève-Confédération .....</b>	<b>4</b>
Inauguration du tunnel du Gothard et commémoration du 1 <sup>er</sup> juin .....	4
Numéro d'identification des entreprises : révision partielle de la loi et de l'ordonnance fédérales .....	4
<b>Genève.....</b>	<b>5</b>
Nouvelle plage publique des Eaux-Vives : le cap est fixé ! .....	5
Adoption du plan de site du quartier de Sécheron.....	6
Subsides d'assurance-maladie : suppression d'un effet de seuil .....	6
Office de promotion des produits agricoles de Genève : nouveau contrat de prestations .....	7
Rappel des dispositions légales et réglementaires pour l'EURO 2016 de football.....	8
<b>Agenda des invitations à la presse .....</b>	<b>9</b>

# Genève-Confédération

---

## **Inauguration du tunnel du Gothard et commémoration du 1<sup>er</sup> juin**

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, s'est rendu ce jour à Pollegio (TI) afin de représenter le canton de Genève dans le cadre des festivités liées à l'[inauguration du tunnel de base du Saint-Gothard](#), qui relie les cantons d'Uri et du Tessin. La mise en service du plus long tunnel ferroviaire du monde (57 km), dont la construction aura duré dix-sept ans, aura lieu le 11 décembre prochain, 134 ans après l'ouverture du premier tunnel (dit « de faite ») du Gothard.

L'inauguration officielle s'est déroulée, pour la troisième fois de l'histoire de la Confédération, en présence des sept conseillers fédéraux ainsi que de nombreuses personnalités suisses et internationales.

En l'absence du président du Conseil d'Etat, c'est M. Serge Dal Busco, vice-président, qui prononcera ce soir le traditionnel discours de [commémoration du débarquement des troupes confédérées au Port Noir](#) le 1<sup>er</sup> juin 1814, marquant le rattachement de Genève à la Suisse.

---

## **Numéro d'identification des entreprises : révision partielle de la loi et de l'ordonnance fédérales**

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au [projet de révision de la loi fédérale](#) et de [l'ordonnance](#) sur le numéro d'identification des entreprises mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur.

Le projet de modification propose d'utiliser l'infrastructure existante de l'IDE (numéro d'identification des entités juridiques en Suisse) pour mettre en place et exploiter le nouvel identifiant mondial (LEI – *Legal Entity Identifier*). Ce nouvel identifiant destiné aux intervenants sur les marchés financiers avait été créé suite à la crise financière de 2008, afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques. Il deviendra un simple attribut de l'IDE pour les besoins internationaux.

*Pour toute information complémentaire : Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.*

## Nouvelle plage publique des Eaux-Vives : le cap est fixé !

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur la protection générale des rives du lac. Il s'agit plus précisément d'une modification de zone délimitant le périmètre de la [future plage publique des Eaux-Vives](#), dont l'ouverture est prévue en été 2019 (voir [présentation](#)).

Depuis 2013, le projet a fait l'objet d'une véritable procédure de planification (voir [chronologie du projet](#)). Les études menées par les services cantonaux sur l'ensemble du lac genevois ont confirmé que le meilleur emplacement est situé dans le secteur des Eaux-Vives, ceci en raison de la morphologie des aménagements, de l'accès au lac, du renouvellement du plan d'eau, de la navigation, de la renaturation, des activités professionnelles, de la proximité de la ville, etc. La modification de zone contenue dans ce projet de loi permet non seulement de mieux préserver le milieu lacustre en réduisant son emprise sur le lac, mais aussi de fixer avec précision les différents périmètres concernés par les constructions et les aménagements nécessaires. Elle répond ainsi à toutes les exigences fixées.

Ce projet de loi est conforme au [plan directeur cantonal 2030](#) et au [schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux Lac-Rhône-Arve](#).

Des enquêtes techniques ont été réalisées en 2015, qui ont abouti, début 2016, à un préavis de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, confirmant que le projet



*Esquisse – Illustration indicative*

respecte l'environnement et les éléments patrimoniaux présents sur le site. Le projet de loi de modification de zone a été soumis aux communes riveraines – à savoir la Ville de Genève et Cologny –, qui ont également émis des préavis favorables, respectivement en dates du 17 mars et du 5 avril 2016.

## Bénéficiaire des plaisirs du lac

Offrir un accès de qualité au bord de l'eau répond à une forte demande de la population. Le lac, de par sa situation privilégiée au centre de la ville et l'excellente qualité de ses eaux, est devenu un élément essentiel de la vie sociale genevoise en été. L'engouement pour la navigation de plaisance et les activités aquatiques n'ont cessé de croître. Les lieux de baignade officiels existants sont de plus en plus sollicités et arrivent à saturation. Ce projet s'inscrit donc comme une évolution naturelle afin que l'accès au lac soit possible pour tous.

Dans le cadre de la planification engagée, quatre secteurs principaux ont été définis : la baignade, le port de plaisance, le port de pêche et la renaturation.

Le nouveau site de baignade est constitué d'une grève de 460 m de long sur 65 m de large entre Baby-Plage et le Port-Noir ; elle est bordée et protégée des vagues par une jetée avec un plan d'eau intérieur d'environ 1,8 ha, traversé d'une passerelle piétonne.

Un nouveau port public comprend 226 places d'amarrage, 245 places pour dériveurs, six cabanes pour les pêcheurs professionnels.

A 800 mètres seulement de la future gare des Eaux-Vives, le site est très bien desservi par les transports publics (TPG), les Mouettes et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) ; il dispose d'un grand nombre de places de parking et sera équipé de 700 nouvelles places vélo et de plusieurs dizaines de places deux-roues motorisés.

Le projet actuel représente un vrai progrès du point de vue de la nature, avec sa roselière de près d'un hectare et un corridor biologique qui permettra à la petite faune et aux oiseaux de transiter facilement du lac à la roselière.

Les conditions pour une ouverture de la plage publique des Eaux-Vives à l'été 2019 se concrétisent : le cap est fixé, le financement est acquis et sa réalisation suscite une large adhésion.

*Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69, ou M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint, DALE, ☎ 076 341 59 51.*

---

## **Adoption du plan de site du quartier de Sécheron**

Le Conseil d'Etat a adopté le plan de site rue des Garages/Quartier de Sécheron, situé sur le territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Ce plan de site s'inscrit dans une réflexion générale initiée par la Ville de Genève, qui désirait consacrer la valeur patrimoniale de ce secteur figurant au nombre des ensembles du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle et dont la préservation est déjà prévue aux articles 89 ss de la [loi sur les constructions et installations diverses \(LCI\)](#). Le présent plan de site permet une protection spécifique du secteur considéré, en intégrant une réglementation particulière pour les bâtiments et les espaces extérieurs et en explorant les perspectives d'évolution du site.

Dans sa délibération du 24 avril 2013, le Conseil municipal de la Ville de Genève a préavisé favorablement ce projet. La procédure d'opposition, ouverte du 12 novembre au 12 décembre 2013, a suscité une opposition (formée par quatre propriétaires), qui est rejetée simultanément à l'adoption du plan de site.

*Pour toute information complémentaire : Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, DALE, ☎ 022 546 60 95.*

---

## **Subsides d'assurance-maladie : suppression d'un effet de seuil**

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal) afin de permettre la mise en œuvre de la [loi 11540 \(modification de la LaLAMal\)](#), adoptée par le Grand Conseil le 18 décembre 2014 suite au dépôt d'un référendum et [acceptée en votation populaire le 28 février 2016](#).

La loi 11540 prévoit d'adapter les montants versés au titre du droit au subsidie d'assurance-maladie à la situation financière des bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI

(PC AVS/AI). A l'heure actuelle, tout ayant-droit aux PC AVS/AI obtient un subside d'assurance-maladie complet à concurrence de la prime moyenne cantonale, fixée en 2016 à 6288 francs par an, soit 524 francs par mois. Ce subside complet est également accordé en cas d'excédent de ressources (revenu déterminant supérieur aux dépenses reconnues) inférieur à la prime moyenne cantonale. Cette situation génère d'importantes inégalités, pouvant pratiquement aller jusqu'à 6288 francs par an, entre personnes ayant une situation économique quasiment comparable.

*Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 45.*

---

## **Office de promotion des produits agricoles de Genève : nouveau contrat de prestations**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi accordant une indemnité monétaire annuelle de 1,834 millions de francs et une indemnité non monétaire annuelle de 140'900 francs à l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) pour la période 2017-2020. Un contrat définit les prestations prévues.

L'OPAGE est une fondation de droit privé créée en 1995. Il est chargé de la promotion de l'ensemble des produits de l'agriculture genevoise. Depuis 2009, il s'agit du deuxième renouvellement du contrat de prestations.

Les prestations de l'OPAGE s'orientent sur deux axes, à savoir les actions s'inscrivant dans le cadre de la politique agricole genevoise, avec la promotion de la diversité de cette dernière, des produits agricoles de proximité, le rapprochement entre la ville et la campagne et de l'amélioration des connaissances et de l'éducation de la population en matière d'agriculture genevoise. Le deuxième axe concerne les actions en faveur des produits labellisés genevois avec la promotion des marques telles que Genève Région – Terre Avenir (GRTA), la promotion d'une image favorable des produits et leur offre dans le cadre de foires et de manifestations grand public.

Le franc fort, le tourisme d'achat et la libéralisation croissante des échanges soumettent l'agriculture genevoise à une très forte concurrence. Les producteurs et coopératives du canton réagissent en améliorant leur productivité, en diversifiant leur production et en investissant dans les infrastructures de production, de transformation et de conditionnement, offrant ainsi une gamme de produits locaux de plus en plus large, qu'il convient également de promouvoir.

Le nouveau projet de contrat, tout en s'inscrivant dans la continuité du précédent, met un accent tout particulier sur le développement de la présence de produits genevois dans le milieu de la restauration et de l'hôtellerie, une étude de marché réalisée en 2015 confirmant que 86% de la population souhaite consommer plus de produits certifiés GRTA ainsi que des vins de Genève.

Par ailleurs, l'OPAGE participera, avec tous les acteurs et partenaires de l'agriculture genevoise, à l'élaboration du projet « Agriculture 2030 », qui a pour but de donner une vision de notre agriculture à long terme et d'améliorer les synergies des différentes actions s'inscrivant dans les politiques agricoles, tant fédérale que cantonale.

Enfin, l'OPAGE s'attachera à mettre en avant le producteur dans toutes ses actions et communications, de manière à permettre de proposer des produits « personnalisés » respectant les normes de qualité, de traçabilité, d'équité et environnementales, les différenciant ainsi de la concurrence étrangère.

*Pour toute information complémentaire : M. Alexandre de Montmollin, chef de service de l'agronomie, direction générale de l'agriculture et de la nature, DETA, ☎ 022 388 71 71.*

---

## **Rappel des dispositions légales et réglementaires pour l'EURO 2016 de football**

Comme il l'avait déjà fait lors de l'Euro 2012 et du Mondial 2014 de football, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté visant à aménager les conditions-cadres favorables au bon déroulement de l'Euro 2016 et des manifestations liées à cet évènement.

L'idée est de rappeler les différentes dispositions légales et réglementaires en la matière ainsi que les obligations des autorités cantonales et communales et celles des organisateurs.

*Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 11.*



# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
2 juin 10h30	Palmarès du concours Nature en ville 2015	Ecole de Cointrin 39, ch. du Ruisseau 1217 Meyrin	DETA	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10
2 juin 11h30	Cérémonie du bouquet de chantier de l'école de commerce de Frontenex	54, chemin de Grange-Canal 1224 Chêne-Bougeries	DF  DIP	Henri Roth ☎ 022 327 98 22  Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68
10 juin 17h00	Inauguration de la renaturation de l'Aire	Promenade de l'Aire, sous la pergola  Lully	DETA	Caroline Dallèves ☎ 022 546 76 18 ou 079 301 19 31
13 juin 9h45	Généralisation du tri des déchets de cuisine	Salle n°2 14, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA	Grégoire Pralong ☎ 022 546 76 13 ou 076 376 73 79
17 juin 11h00	Cérémonie de remise de la bourse, du prix et de la distinction cantonaux du développement durable 2016	Esplanade de la mairie d'Onex Ch. Charles-Borgeaud 27 1213 Onex	PRE	Rémy Zinder ☎ 022 388 19 40/44